Timbre fiscal 16,00 euro

## **VOL ALPIN - DEMANDE D'AUTORISATION**

(L.R. n° 15 du 4 mars 1988)

À l'attention de l'Assesseur à l'Agriculture et à l'Environnement 34, lieu-dit Grand Chemin 11020 Saint-Christophe (AO)

Je soussigné(e)							
né(e) à			Prov.	le			
résidant dans la Commune de							Prov.
à l'adresse							
code fiscal		téléphone/télécopie					
Courrier électronique certifié							
en ma qualité de							
représentant de							
siège social							
code fiscal/code TVA							
DEMANDE							
l'autorisation prévue par le 4e alinéa de l'article 1er de la l.r. n° 15/1988, pour la							
$\cdot$ . $\cdot$ ,							

l'auto	prisation prévue par le 4e alinéa de l'article 1er de la l.r. n° 15/1988, pour la
raiso	n suivante :
	Études ;
	Recherches;
	Documentation;
	Événements, manifestations ou festivités ;
	Utilité publique ;
	Utilité sociale.

Détails : (1)	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Exposer notamment, et de manière exhaustive, l'objet de la demande (études, recherches, documentation, événements, manifestations, festivités ou les motifs de son utilité publique ou sociale) ainsi que les raisons pour lesquelles il est indispensable d'utiliser un aéronef plutôt que tout autre moyen de transport.

## **DÉCLARE**

que seront survolées les zones suivantes :				
dans la/les commune(s) de (MENTIONNER TOUTES LES COMMUNES SURVOLÉES)				
Société qui effectuera le survol :				
□ par hélicoptère à technologie silencieuse et à impact acoustique réduit, Modèle :				
(JOINDRE LE CERTIFICAT ACOUSTIQUE)				
□ avec un autre aéronef, Modèle :				
dans la/les journée(s) suivante(s) :				
Je déclare par ailleurs avoir été informé(e) des contenus de l'art. 13 du décret législatif n° 196/2003.  La Région effectuera le traitement des données personnelles également par voie informatique aux fins				
prévues par la législation régionale en la matière. La délivrance desdites données est obligatoire. Tout refus éventuel pourrait empêcher l'achèvement de l'instruction du dossier. Lesdites données pourront être communiquées et diffusées dans les limites prévues par les 2° et 3° alinéas de l'art. 19 du décret législatif n° 196/2003. L'intéressé(e) a la faculté d'exercer les droits visés à l'article 7 dudit décret législatif.				
(lieu)	(date)			
	LE REQUÉRANT			
EN ANNEXE :				
Photocopie de la pièce d'identité du requérant (en cours de validité)				
☐ Certificat acoustique du modèle de aéronef qui sera utilisé				
□ Plan établi sur la carte technique régionale indiquant la route qui devrait être suivie par l'aéronef, avec en évidence les communes traversées et les zones de protection				